

**Procès-verbal
de la réunion ordinaire de Conseil Municipal
du 15 Février 2024**

Etaient présents : GAUME Marie-Françoise, Maire - NERON Pascal, 1^{er} Adjoint –GAUDARD Bernard –, GUICHERD Cyril Conseillers délégués - PROVOST Eric –BASSOT Christine - NERON Sylvie –MOUILLER Annie CUISSET Betty –CORNET-MONAT Béatrice – BELOT Jean Luc

Etaient excusés : TRAVARD Patricia qui a donné pouvoir à GAUME Marie Françoise
LASSAIGNE Sébastien qui a donné pouvoir à GUICHERD Cyril
ALLEGRE Jean Marc qui a donné pouvoir à NERON Pascal
ROUCHON Dominique qui a donné pouvoir à MOUILLER Annie

Secrétaire de séance : BELOT Jean Luc

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

ACCEPTATION DE LA VENTE D'UNE PARCELLE AU LIEU DIT LE BOURG A MONSIEUR ET MADAME SURY PHILIPPE DE CHANGY délibération n° 082024

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la procédure de « bien sans maître » ainsi que sa délibération n° 432017 en date du 05 Octobre 2017 incorporant au domaine communal un bien sans maître cadastré :

- lieu-dit « le Bourg » cadastré section A numéro 993 pour 32 a 00 ca,

Un acte de dépôt a été effectué le 18 Octobre 2017 à la Conservation des Hypothèques de Roanne pour entériner cette décision, volume 2017P N° 4854 publié et enregistré le 24 Octobre 2017.

Une proposition de Monsieur et Madame SURY Philippe de Changy (Loire) de 1920 € pour la parcelle (soit 60.00 € le m²) a été faite au conseil municipal.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte la vente de la parcelle ci-dessous

- lieu-dit « Le Bourg » cadastré section A numéro 993 pour 32 a 00 ca,

- accepte (en accord avec les futurs acquéreurs) le prix de 1920 € pour la vente de cette parcelle pour une superficie totale de 32 a 00 ca (soit 60.00 € le m²),

- dit que tous les frais émanant à cette vente seront supportés par Monsieur et Madame SURY Philippe domiciliés à Changy (Loire) 1612, route du Haut du Bois.

- donne pouvoir à Madame le Maire pour la signature de cette vente.

AUTORISATION DE CREDIT délibération n° 092024

Madame le Maire rappelle qu'en application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil Municipal.

Aussi, Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser pour le budget communal à opérer, si besoin, les dépenses selon les montants suivants :

Chapitre 23 : Immobilisations en cours 247 713.98 €

Le quart de cette somme peut être engagé en investissement avant vote du budget.

Chapitre 23 : Immobilisations en cours 60 000.00 €

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles 1 928.49 €

Soit un total de 61 928.49 €

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et à l'unanimité de ses membres :

- décide d'engager des dépenses d'investissement 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts.

MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

Madame le Maire donne les chiffres concernant la construction de ce bâtiment :

TOTAL DEPENSES : 240 320.60 € HT soit 288 144.85 € TTC

TOTAL RECETTES : 186 739.53 € (24 988.53 € DSIL ETAT, 86 751 € du département, 75 000 € de la Région), soit 77 % du coût HT.

COÛT ENSEMBLE DU PARC

Madame le Maire donne les chiffres définitifs du coût pour l'ensemble des travaux sur le Parc Melot :

Libellés des travaux	Dépenses	Recettes	Restant à la charge de la commune
Le parc municipal	525 480.62	350 171.13	175 309.49
La vidéo protection	35 032.08	14 109.00	20 923.08
La médiathèque	165 601.21	100 539.00	65 062.21
La Maison d'Assistants Maternelle	240 320.60	186 739.53	53 581.07
TOTAL	966 434.51	651 558.66	314 875.85

CANTINE SCOLAIRE

Madame le Maire retrace l'historique de ce service (non obligatoire pour une commune) :

Gestion associative avec fabrication des repas sur place, jusqu'en 1998.

Construction d'un bâtiment communal pour la cantine en 1997/1998

Cantine scolaire municipale à compter de 1998 avec 1 cantinière (personnel de l'association reprise par la commune)

En 2014 local devenu trop exiguë pour nombre d'enfants et besoin de place pour ouverture de la 4^{ème} classe

Opportunité des bâtiments de l'ACI école privée en 2016

Ouverture de la nouvelle cantine en janvier 2017.

En Janvier, les agents communaux nous ont fait part de soucis de gestion des enfants pendant le temps de la cantine.

Plusieurs changements en terme d'organisation ont été effectués afin :

- 1- de réduire le temps passé à la cantine
- 2- d'améliorer le service des enfants tout en les responsabilisant
- 3- de réduire le bruit occasionné par le mouvement des chaises.

Au terme de 3 semaines 1/2 d'expérimentation, des résultats ont été obtenus :

- 1- Désormais, les enfants regagnent leur cour de récréation respective dès 12h50, ce qui leur permet de se défouler pendant pratiquement 1/2 heure avant de reprendre la classe.
- 2- Pour les enfants à partir de la Grande Section Maternelle, la formule self a été mise en place, une façon pour chacun de prendre de l'autonomie et pour les plus grands, s'habituer au fonctionnement de la restauration au collège. Cette pratique leur permet de se lever de table, mais en respectant des règles que chacun a immédiatement intégrées.
- 3- Les chaises ont été "chaussées" de balles de tennis afin de réduire considérablement le bruit désagréable qui envahissait l'espace au moindre mouvement de l'enfant. Cette idée a été copiée sur la classe de Madame Petitbout et réalisée grâce aux balles usagées récupérées par celle-ci et posées par Christophe, l'agent communal.

Madame le Maire conclut que grâce aux efforts de tous, enfants, parents, personnel et élus, la situation a été améliorée.

Pour la mise en place de ce self-service du matériel supplémentaire serait nécessaire : une table de service inox pour compléter les deux chariots, des plateaux individuels à 5 compartiments adaptés aux enfants.

Coût :

Table ou chariot inox : 500 €

Plateaux : 20 € x 50 enfants = 1 200 € à 1 800 €.

Deux plateaux ont été demandés à un fournisseur afin d'expérimenter ce nouveau service.

La décision d'achat pourra être prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Monsieur ROUCHON Dominique prend part à la réunion du conseil municipal à 20 h 26.

VOYAGE SCOLAIRE ECOLE PUBLIQUE

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'elle a été sollicité par une demande de subvention du Sou des Ecoles pour un voyage scolaire concernant trois classes de l'école publique (GS/CP, CE et CM) soit 63 élèves :

Lieu: au centre du Bessat (3 jours, 2 nuits)

Dates : du 03 au 05 avril.

Coût total : 12 640.00€

Prix par enfant : 200€

Financement du projet

Sou des écoles : 95.00€ x 63 = 5 985.00€

Participation des familles : 80.00€ x 63 = 5 040.00€

Animations diverses : 600.00€

Subvention de département 400.00€ ?

Subvention de la mairie 600.00€

Madame le Maire a sollicité le projet pédagogique pour ce voyage.

Elle explique que le Conseil Départemental subventionne ce genre de voyage à hauteur de 10 €/élèves et par jour. Une demande de subvention dans ce sens devrait être sollicitée par le Sou des Ecoles, il pourrait bénéficier de 1860 €.

Une réponse sera effectuée au Trésorier afin qu'une demande soit déposée auprès du Conseil Départemental.

Le montant de la participation communale exceptionnelle sera décidé au prochain conseil, en sachant que depuis 9 ans la commune alloue une subvention annuelle à cette association.

DECHETTERIES DU ROANNAIS

Madame le Maire explique qu'une nouvelle organisation des déchetteries de Roannais Agglomération sera effective au 15 avril 2024 : un badge pour tous les habitants, l'accès sera gratuit, pas de limitation du nombre de passages. Un courrier a été adressé à tous les habitants. Un message a été mis sur PanneauPocket Les habitants doivent demander leur badge en mairie ou déposer une demande de QR code sur i.citoyen en justifiant son adresse.

Demande de badge d'accès AUX 4 DÉCHÈTERIES de Roannais Agglomération

A compter du **15 avril 2024**, Roannais Agglomération met en place un contrôle d'accès pour accéder à ses 4 déchèteries. Après cette date, les barrières ne sont plus ouvertes.

Les particuliers habitant l'une des 40 communes de Roannais Agglomération, pourront toujours accéder aux déchèteries gratuitement en présentant un badge d'accès.

Pour les personnes qui n'ont pas accès à internet et/ou qui ne peuvent pas effectuer leur demande sur icitoyen, ce formulaire papier vous est mis à disposition.

Je soussigné(e) : Madame Monsieur

Nom* :

Prénom* :

Adresse complète* :

..... Code postal* :

Commune* :

Téléphone* :

Courriel :

**champs obligatoires*

Justificatif à joindre **impérativement** : justificatif de domicile de moins de 3 mois (électricité, eau, gaz...). **Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte.**

Merci de renvoyer ce formulaire complété à l'aide de l'enveloppe T, accompagné du justificatif demandé.

- certifie l'exactitude des renseignements fournis, ainsi que la validité des justificatifs produits.
- En soumettant ce formulaire, vous consentez à ce que Roannais Agglomération collecte et utilise les informations fournies dans le but de répondre à votre demande.

Fait à :

Le :

Signature du demandeur précédée de la mention "Lu et approuvé"

Les informations personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande de carte d'accès aux différentes déchèteries. Vos données personnelles seront traitées conformément à notre charte sur la protection des données personnelles et ne seront en aucun cas partagées avec des tiers sans votre consentement préalable ou traitées pour d'autres finalités que celles nécessaires à votre demande.

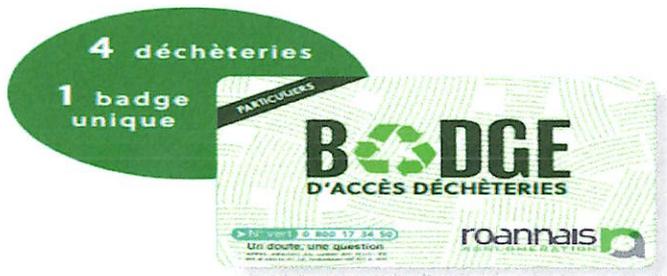
Le justificatif de domicile sera conservé pour une durée de 3 mois. A l'issue de cette durée, le justificatif de domicile sera détruit.

Les informations recueillies dans ce bulletin d'inscription seront conservées sur la durée d'utilisation des déchèteries de Roannais Agglomération.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679) vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de demander leur rectification, de vous opposer à leur traitement ou de le limiter, ainsi que celui de demander l'effacement des données conservées.

Courriel postal : Délégué à la Protection des Données Roannais Agglomération 27 Rue Lucien Langénieux 42300 Roanne. Courriel : dpo@roannais-agglomeration.

Formulaire de demande de badge d'accès aux 4 déchèteries



**FORMULAIRE À REMPLIR
UNIQUEMENT LORS DE LA
PREMIÈRE DEMANDE DE BADGE**

Pour accéder aux déchèteries de Roannais Agglomération, vous devrez vous munir de votre badge

Pourquoi ce système de badge ?

Ce contrôle a pour objectifs d'interdire l'entrée des déchèteries de Roannais Agglomération aux habitants extérieurs à l'agglomération ainsi que l'accès des professionnels pour lesquels le service est assuré par les déchèteries professionnelles du territoire.



Où utiliser ce badge ?

Sur nos 4 déchèteries :

Déchèterie Mardeloup (Pouilly-les-Nonains),
Déchèterie de Varennes (Roanne),
Déchèterie de la Villette (Riorges),
Déchèterie de la Gare (La Pacaudière)

Infos utiles :

- Aucune limite de passage n'est fixée pour 2024
- Un seul badge est distribué par foyer
- L'entrée en déchèterie est gratuite
- Veillez à conserver soigneusement votre badge d'accès

En pratique :

- Présentez votre badge devant le lecteur de la borne afin d'actionner la barrière
- Votre badge sert uniquement à l'entrée des sites

Une question ?

Pour obtenir des informations supplémentaires, contactez le n°vert au :

0 800 17 34 50
(du lundi au jeudi de 8h à 16h30 et
le vendredi de 8h à 12h).



LOCATION SALLE DES 4 SAISONS délibération n° 102024

Madame le Maire explique que des administrés lui ont fait part de leur désir de louer la salle des 4 saisons pour des repas familiaux.

Cette salle a une superficie de 46 m², possède une cuisine et des sanitaires. Elle est également équipée en tables et chaises.

D'autant plus que les associations qui l'emprunter, se réunissent maintenant à la Médiathèque ou la Mairie, bâtiments qui sont chauffés en hiver.

Madame le Maire explique que cette location pourrait être une source de revenus supplémentaires pour la commune.

Madame le Maire propose un tarif de 80 € + 50 € de chauffage d'octobre à mars pour les Villemontois : habitant et contribuable de la commune pour les ascendants et descendants.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et à l'unanimité de ses membres :

- Accepte le tarif de 80 €
- Dit qu'une somme de 50 € sera demandé pour des locations d'octobre à mars pour le chauffage.

Madame le Maire rappelle que la salle des 4 saisons, a une superficie de 40 m², qu'elle est équipée d'une cuisine et d'un WC PMR de 10 tables et 40 chaises

La Salle des 4 saisons a été occupée jusqu'en début 2023 par le Club Entente et Amitié (2 jeudis après-midi par mois) et les Loisirs créatifs (mardi après-midi)

Actuellement occupation **très ponctuelle** pour « Eveil à la foi »(1 fois par trimestre le samedi après-midi) ou verre de l'amitié suite à des obsèques.

Des demandes pour repas de famille, type communion ont été faites. La location de la cantine étant très cadrée il n'y a que peu de possibilité sur la commune pour des repas familiaux dont les dates sont imposées. Salle pouvant accueillir 30 personnes maximum.

Monsieur PROVOST Eric quitte la séance.

INVESTISSEMENTS 2024

Madame le Maire rappelle les projets listés lors du conseil municipal de Janvier :

- Voirie 2024 (report 2023) Grand chemin (nord et sud)
- Eclairage salle de basket
- Eclairage public: remplacement des lanternes à mercure
- Bâtiment technique arrière cantine
- Toitures cantine et école
- Etude EPORA
- Signalétique bâtiments communaux
- Parquet salle de basket
- Entrée salle ERA
- Assainissement terrain de foot
- Enduit bicouches près du plateau traversant
- Cuve de réserve d'eau terrain de foot

Les priorités :

1. VOIRIE 2023 reportée en 2024 avec financement du département
2. ECLAIRAGE LED de la salle de basket avec financement du département et fonds de concours de Roannais agglo
3. ECLAIRAGE PUBLIC, remplacement des 35 dernières lanternes à mercure

▪ Etude EPORA:	40 000.00€
<i>Financement Etat 50%</i>	20 000.00€
<i>Financement RA</i>	?

- OBJECTIFS VISES: (en lien avec le ZAN)
 - Anticiper la réhabilitation du vieux centre bourg dont l'état des logements est indécemment voir insalubre pour plusieurs d'entre eux
 - Avoir une position de force pour le tènement Augereau pour améliorer le complexe scolaire
 -

Projets d'investissement 2024 ou 2025 ?

Bâtiment technique arrière cantine 1

Enduit bicouches près du plateau traversant 2

Toitures cantine et école

Signalétique bâtiments communaux

Entrée salle ERA 3

Parquet salle de basket

Assainissement terrain de foot

Cuve de réserve d'eau terrain de foot 4

EMBELLISSEMENT DU CIMETIERE

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il serait bien d'ouvrir le cimetière au même titre qu'un jardin public, tout en lui conservant un statut de lieu symbolique fort et à part.

Madame le Maire propose un embellissement afin d'apporter un aspect paysager à ce lieu fréquenté quotidiennement par nos habitants.

QUESTIONS DIVERSES

FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT COMMUNAL

Madame le Maire explique qu'un fonds de 25 000 € par commune pourra être attribué à compter de 2025 par Roannais Agglomération. Les modalités de versement vont être définies en concertation en avec les 40 communes de l'agglomération d'ici fin 2024.

Des rencontres avec les communes vont avoir lieu, par secteur sur février et mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

VENTE D'UN TERRAIN AGRICOLE A MAYENCAT

Madame le Maire informe le conseil municipal de la vente d'un terrain agricole à Mayençat qui se trouve dans le périmètre PAEN. Madame le Maire donne lecture du projet de courrier adressé à Monsieur le Sous-Préfet de Roanne concernant cette vente.

PERMANENCE UDAF

Madame le Maire explique au conseil municipal que la Maison de la Famille itinérante mise en place par l'UDAF effectuera une permanence un mercredi par mois sur la place Saint Vincent.

CONSEIL D'ECOLE – ECOLE PUBLIQUE

Le prochain conseil d'école de l'école publique aura lieu le 07 mars ; lors de ce conseil d'école, seront fixés les horaires des cours à compter de la rentrée 2024/2025 pour trois années.

FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Madame MOUILLER Annie et Monsieur ROUCHON Dominique proposeront des solutions de fleurissement.

PANNEAUX DE LIEUDIT

Avec la mise en place de l'adressage, les panneaux de lieudit non plus d'utilisation. Ils seront enlevés par les agents d'entretien.

TRACAGE BANDES LE LONG RD53

Des demandes récurrentes de traçage sur RD traversant le village sont effectuées pour la sécurité de tous. : pointillés sur les bas-côtés, passage protégé au niveau de la route Napoléon. Entre les panneaux d'agglomération, ces travaux sont à la charge de la commune.

Etablir un devis et faire une demande d'amende de police.

INSPECTRICE D'ACADEMIE

Madame le Maire adressera un courrier à Madame l'Inspectrice d'Académie concernant le projet de classe passerelle entre la MAM et l'école publique afin de le mettre en place.

ASSISTANTE SOCIALE

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'un courrier a été adressé au service départemental pour remise en place d'une permanence de l'assistante sociale à la médiathèque.

ENTREPRISE POUR REFECTION DES CHEMINS

Madame le Maire fait circuler une publicité d'une entreprise concernant la réfection des chemins en terre. Il est décidé de leur demander une démonstration sur le parking municipal du complexe sportif.

CHOIX BIOGAZ

Madame le Maire donne lecture du mail reçu par le fournisseur de gaz de la commune concernant le choix pour le gaz biogaz ou non. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite pour la fourniture en biogaz.

3^e PRINTEMPS DES VINS EN COTE ROANNAISE

Madame le Maire donne lecture d'un courrier concernant l'organisation du 3^e printemps des vins en Côte Roannaise. Le conseil municipal vote, à la majorité, une subvention de 100 € ; cette somme sera inscrite au budget primitif 2024.

TOUR DE TABLE

NERON Sylvie : A quelle heure est le rendez-vous pour le repas du conseil municipal au restaurant le petit Crémeaux à Crémeaux ? le rendez-vous est fixé à 19 h 30 sur le parking Saint Vincent.

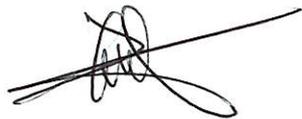
GUICHERD Cyril : le petit journal sortira fin mars.

GAUDARD Bernard : la plantation des arbres dans le parc, dans les cours de la cantine et de l'école privée, aura lieu mardi 20 Février 2024.

Le secrétaire de séance

Le Maire,

BELOT Jean Luc

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JB', with a long horizontal line extending to the right across the signature.

GAUME Marie-Françoise

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Gaume', written in a cursive style.